



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2020

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2021

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M LE DISCORD PATRICE
OU MME LE DISCORD NELLY
1 RTE DE SENS
89100 GRON

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 2071881766073

Déclarant 2 (C) : 1555969329390

Référence du document : 21 B1 0555684 47

Adresse d'imposition au 01/01/2021 :

1 RTE DE SENS
89100 GRON

Numéro FIP 890 88 84 9736976789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 10/05/2021

Somme qu'il vous reste à payer

68,00 €

Cette somme vous sera prélevée à compter de
septembre 2021 selon un échéancier qui vous sera
précisé sur votre avis d'impôt.

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr



Par téléphone

au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h



Sur place

auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 45 819

Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 10/05/2021

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

Détail des revenus

Salaires.....	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
	25217	25693	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2522	- 2569	
Salaires, pensions, rentes nets.....	22695	23124	45819

Revenu brut global..... **45819**

Revenu imposable..... **45819**

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴
 Décote..... 2267
 - 263

Impôt avant réductions d'impôt..... 2004

REDUCTIONS D'IMPOT ^{15 18}

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1		
Montant de la réduction d'impôt.....			183	
Total des réductions d'impôt ²⁰				- 183

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net..... 1821

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2020 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2020 dû ⁵³: 1821
 Retenue à la source prélevée en 2020 par vos verseurs de revenus :..... - 1753

Solde d'impôt sur les revenus 2020 :..... **68**

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER..... 68

Suite en page suivante >>>

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
--------------------	-----------------	-------------------------------	-------------------------	-------------------------------	-------------------------	------------------------------	----------------	-----------------------------------	-----------------

M

1

2.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2021

>>> Suite de votre avis

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵

45819

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2021, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2022 est de :

Plafond total de 2019.....

Déclar. 1
15810

Déclar. 2
15810

Enfant(1)
15810

Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....

3923

3923

3923

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....

+ 3973

+ 3973

+ 3973

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

+ 4052

+ 4052

+ 4052

Plafond calculé sur les revenus de 2020.....

+ 4114

+ 4114

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2021.....

= 16062

= 16062

= 16062